



ANNEXES

6_ANNEXES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ET À LA FISCALITÉ

6A_NOTICE DES ANNEXES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ET À LA FISCALITÉ



Contenu

1_ ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ	3
2_ PROGRAMMES D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE	5
3_ PROJETS URBAINS PARTENARIAUX	6
4_ TAXE D'AMENAGEMENT ET TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE	8
5_ PERIMETRES DE SURSIS A STATUER	9

1 ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

Qu'est-ce que c'est ?

Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est un outil d'aménagement opérationnel et de financement d'opérations d'aménagement d'ensemble à disposition des personnes publiques (Collectivités locales ou État).

Elle permet de réaliser ou de faire réaliser une opération d'aménagement d'ensemble sur un périmètre défini.

Sur la base d'études préalables, le dossier de ZAC définit le programme des équipements publics à réaliser et les modalités de financement de l'opération (Régime de participation). La création de la ZAC fait l'objet d'une procédure de concertation.

Ces périmètres doivent être annexés au PLUi conformément aux dispositions de l'article R.151-52-8° du Code de l'urbanisme.

Liste des Zones d'aménagement concerté dans la Métropole

Commune concernée	Nom de la ZAC	Approbation du dossier de création	Approbation du dossier de réalisation
Champagnier	Le Saut du Moine (ex-ZAC des Isles)	19/12/2013	06/07/2018
Domène	Les Chenevières	25/06/1980	PAZ approuvé le 27/08/1981, modifié les 28/10/1985 et 13/02/1987
Échirolles	Centre 2	23/02/2000	
Échirolles	Village 2	20/01/2009	21/09/2010
Fontaine	Portes du Vercors (ZAC intercommunale)	20/12/2013	20/12/2019
Fontaine	Bastille	26/03/2007	26/11/2007
Fontanil-Cornillon (Le)	Etamat (ZAC intercommunale)	27/05/2011	21/12/2012
Fontanil-Cornillon (Le)	La Chancelière		
Fontanil-Cornillon (Le)	La Verrerie		
Grenoble	Blanche Mônier	19/11/2007	28/01/2008
Grenoble	Bouchayer-Viallet	19/04/2004	27/09/2004
Grenoble	Flaubert	27/02/2012	18/11/2013
Grenoble	Leconte de Lisle	18/12/2000	17/09/2001
Grenoble	Mistral-Eaux Claires	19/04/2004	21/03/2005
Grenoble	Presqu'île	23/02/2009	22/10/2012
Grenoble	Teisseire	19/07/1999	12/07/2000 modifié le 20/06/2005
Meylan	ZIRST Bas Charlaix	10/07/2000	
Noyarey	Actipôle (ZAC intercommunale)	14/02/2003	

Commune concernée	Nom de la ZAC	Approbation du dossier de création	Approbation du dossier de réalisation
Pont-de-Claix (Le)	Les Minotiers	06/04/2017	
Saint-Égrève	Etamat (ZAC intercommunale)	27/05/2011	21/12/2012
Saint-Égrève	Vence Eco-Parc	01/04/2002	30/09/2009
Saint-Martin-d'Hères	Ecoquartier Daudet	27/06/2013	01/07/2014
Saint-Martin-d'Hères	Neyrpic	15/12/2005	22/05/2008
Saint-Martin-d'Hères	Portes du Grésivaudan	04/03/2005	24/06/2005
Saint-Martin-le-Vinoux	Parc d'Oxford	27/05/2011	
Sassenage	Portes du Vercors (ZAC intercommunale)	20/12/2013	20/12/2019
Varces-Allières-et-Risset	Les Coins (La Giraudière)	23/10/2012	15/03/2016
Veurey-Voroize	Actipôle	14/02/2003	

Les périmètres sont reportés dans le **document 6_B Atlas de l'aménagement et de la fiscalité**.

COINS Zone d'aménagement concerté (ZAC)

2 PROGRAMMES D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

Qu'est-ce que c'est ?

Un programme d'aménagement d'ensemble (PAE) est un **dispositif de financement des équipements publics** (réseaux, voiries, école, crèche...) utiles à l'accueil de nouvelles constructions. Il permet à la collectivité d'obtenir une participation financière de la part des aménageurs du secteur concerné.

Le PAE s'applique sur un périmètre précis. Il définit le programme des équipements publics, leur coût et les modalités de contribution financière des constructeurs. Seuls les équipements nécessaires aux futurs habitants et usagers du secteur peuvent être pris en compte par le PAE.

Ces périmètres doivent être annexés au PLUi conformément aux dispositions de l'article R.151-52-9° du Code de l'urbanisme.

Liste des PAE dans la Métropole

Commune concernée	Nom du PAE	Approbation
Sassenage	Rimbaud	19/05/2008
Seyssins	Pré Nouvel	03/05/2004

Les périmètres sont reportés dans le **document 6_B Atlas de l'aménagement et de la fiscalité**.

RIMBAUD Programme d'aménagement d'ensemble (PAE)

3 PROJETS URBAINS PARTENARIAUX

Qu'est-ce que c'est ?

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) est un outil de financement pour la réalisation d'équipements publics (réseaux, voiries, école, terrains de sport...).

Il permet de fixer par convention les modalités de participation financière d'un constructeur ou d'un aménageur à la réalisation d'équipements publics répondant aux besoins des futurs habitants ou usagers de l'opération. Le PUP exonère de la part communale/intercommunale de la taxe d'aménagement.

Lorsque des équipements publics ont vocation à bénéficier à plusieurs opérations, la collectivité peut délimiter un périmètre de PUP obligatoires qui permet de faire contribuer les différentes opérations. Ainsi, à l'intérieur du périmètre de PUP, les constructeurs doivent obligatoirement passer une convention de PUP avec la collectivité.

Ces périmètres doivent être annexés au PLUi conformément aux dispositions de l'article R.151-52-13° du Code de l'urbanisme.

■ Liste des Périmètres de Projets urbains partenariaux obligatoires dans la Métropole

Commune concernée	Nom du périmètre de PUP	Approbation	Durée
Échirolles	Cours de l'Europe/Grand'Place	28/09/2018	15 ans
Échirolles	République/Guy Mocquet	28/02/2020 (modifié par délibération en date du 04/02/2022)	10 ans
Gières	République	03/02/2017	10 ans
Grenoble	Cours de l'Europe/Grand'Place	28/09/2018	15 ans
Grenoble	Avenue des Jeux Olympiques	22/10/2021	15 ans
Sassenage	Hy-Parc (ex-Vet'Innov)	18/09/2015	15 ans


■ Liste des Conventions de Projets urbains partenariaux dans la Métropole

Commune concernée	Nom de la convention de PUP	Approbation
Échirolles	119, Cours Jean Jaurès	25/06/2013
Échirolles	Cours de l'Europe/Grand'Place - Klépierre	28/09/2018
Échirolles	République/Guy Mocquet – Colas/Reynier	28/02/2020
Échirolles	République/Guy Mocquet – Villards	04/02/2022
Échirolles	Connexions	17/12/2021
Fontanil-Cornillon (Le)	La Fetola	09/02/2018
Gières	République – Place de la République	03/02/2017
Gières	République – Pôle médical	19/05/2017
Gières	République – Maison de maître	20/12/2019

Commune concernée	Nom de la convention de PUP	Approbation
Grenoble	Cours de l'Europe/Grand'Place - Klépierre	28/09/2018
Grenoble	Rue des Dauphins	22/10/2021
Grenoble	Avenue des Jeux Olympiques – Schneider	22/10/2021
Jarrie	Les Chaberts	04/02/2022
Saint-Martin-d'Hères	Le Clos de la Délivrande	06/04/2018
Saint-Martin-le-Vinoux	Terrains Guirimand - Oxygreen	16/11/2012
Saint-Martin-le-Vinoux	Terrains Corréard - Cogedim	10/02/2014
Saint-Martin-le-Vinoux	Coupin – SAS La Fabrique	01/07/2016
Sassenage	Hyparc (ex Vet'innov) – Air Liquide 1&2	01/07/2016
Sassenage	Hyparc (ex Vet'innov) – Air Liquide 3	24/03/2017
Sassenage	Hyparc (ex Vet'innov) – Danisco 1, 2 et 3	24/03/2017
Sassenage	Hyparc (ex Vet'innov) – SCI Le Furon/Lely	25/09/2014 (convention transférée Lely – délibération du 19/05/2017)
Sassenage	Hyparc (ex Vet'innov) – Barbe / SCI Terre noire	20/12/2019
Sassenage	Glériates - SDH	28/09/2018
Seyssinet-Pariset	FSP Conseil – Ilot I	03/02/2017 (Avenant à la convention le 07/02/2020)
Seyssins	Rue du Priou - Trignat	01/07/2016
Seyssins	Hébert/Les Gavaux – R2I/Sulpice/Mercier	03/07/2015 (Avenant à la convention le 04/02/2022)
Seyssins	Chemin du Parlement	21/12/2018 (Avenant à la convention le 29/01/2021)
La Tronche	Cadran Solaire – UGA CROUS	30/06/2017 (Avenant à la convention le 24/09/2021)
La Tronche	Cadran Solaire – SPL Sages	24/09/2021
Vif	Rue du Breuil – BNP Paribas – Cottage Parc	08/07/2013 (Avenant à la convention le 29/09/2017)
Vif	La Visitation	12/03/2021

Les périmètres de PUP et de conventions sont reportés dans le **document 6_B Atlas de l'aménagement et de la fiscalité**.

Projet urbain partenarial (PUP) :

 Périmètre de projet urbain partenarial obligatoire

 Convention de projet urbain partenarial

4 TAXE D'AMENAGEMENT ET TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE

Qu'est-ce que c'est ?

Toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou installations nécessitant une autorisation d'urbanisme sont soumises à la taxe d'aménagement.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole perçoit la part communale/intercommunale dont le montant est fixé par délibération.

Le produit de cette taxe permet à la Métropole de financer les équipements publics (réseaux, voiries...) communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions dans le respect des grands objectifs définis par le Code de l'urbanisme.

Sur des secteurs particuliers pouvant faire l'objet de nombreuses constructions ou en lien avec des opérations d'aménagement d'ensemble, le taux de la taxe d'aménagement peut être majoré pour permettre la réalisation de travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipement publics généraux rendus nécessaires pour admettre les nouvelles constructions.

Ces périmètres doivent être annexés au PLUi conformément aux dispositions de l'article R.151-52-10° du Code de l'urbanisme.

■ Liste des périmètres de taxe d'aménagement sur la Métropole

Territoire concerné	Type et taux	Délibération d'approbation
Ensemble du territoire de la Métropole	Taxe d'aménagement : 5%	30/09/2016 (délibération du 06/11/2015 pour les exonérations) Actualisation du taux de la TA dans les périmètres des ZAC et PAE cloturés : Délibération du 08/11/2019

■ Liste des périmètres de taxe d'aménagement majorée sur la Métropole

Commune concernée	Secteur	Type et taux	Délibération d'approbation
Échirolles	Les Granges Sud	Taxe d'aménagement majorée : 6%	10/11/2017
Grenoble	Libération	Taxe d'aménagement majorée : 17%	06/11/2015
Grenoble	Esplanade	Taxe d'aménagement majorée : 20%	08/11/2019
Jarrie	La Combe	Taxe d'aménagement majorée : 8%	08/11/2019 (Modification du périmètre le 20/11/2020)
Poisat	Bas coteau	Taxe d'aménagement majorée : 15%	06/11/2015

Les périmètres sont reportés dans le document 6_B Atlas de l'aménagement et de la fiscalité.

 Périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM)

5 PERIMETRES DE SURSIS A STATUER

Qu'est-ce que c'est ?

Un périmètre de sursis à statuer (ou périmètre de prise en considération de projet d'aménagement – PPCP) est un outil à dispositions des porteurs d'un projet à l'étude (nouvelle voirie, ligne de transports en commun, opération d'aménagement d'ensemble...) pour **préserv**er le foncier nécessaire à sa réalisation en suspendant la décision sur un projet de construction qui pourrait compromettre ou renchérir le coût du projet à l'étude.

Le périmètre est approuvé par délibération ou décision de l'autorité maitre d'ouvrage du projet en question. Une fois le périmètre approuvé, il est possible de surseoir à statuer, c'est-à-dire de différer la décision sur une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) pendant une durée de 2 ans.

Les périmètres de sursis à statuer sont valables 10 ans, ou plus si l'exécution des travaux publics ou la réalisation de l'opération d'aménagement a été engagée.

Ces périmètres doivent être annexés au PLUi conformément aux dispositions de l'article R.151-52-13° du Code de l'urbanisme.

Liste des périmètres de sursis à statuer sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole

Commune concernée	Nom du périmètre	Approbation	Porteur du projet
Bresson	République / Oratoire / Panatière	06/10/2020	Commune
Corenc	Eygala/Cèdre/Grésivaudan	22/10/2019 (périmètre modifié par délibération du 15/11/2021)	Commune
Corenc	Eygala/Boisfleury	22/10/2019	Commune
Corenc	Eygala/Bachais	22/10/2019 (périmètre modifié par délibération du 15/11/2021)	Commune
Corenc	Corenc Village	22/10/2019	Commune
Domène	Secteur à enjeux entre la future halte ferroviaire et le centre-ville	27/09/2021	Commune
Domène	Secteur pavillonnaire à l'Est de la commune	27/09/2021	Commune
Echirolles	GrandAlpe	19/06/2020	Grenoble-Alpes Métropole
Echirolles	Jean Jaurès/Rondeau/Tremblay	28/06/2021	Commune
Eybens	GrandAlpe	19/06/2020	Grenoble-Alpes Métropole
Eybens	Nord-Eybens	24/09/2020	Commune
Eybens	Jean Jaurès	30/09/2021	Commune
Fontaine	Portes du Vercors	21/10/2011	Grenoble-Alpes Métropole
Fontanil-Cornillon (Le)	Le Mas		Commune
Gières	Entrée de ville	2012	Commune
Gières	Rue de la Gare	2012	Commune

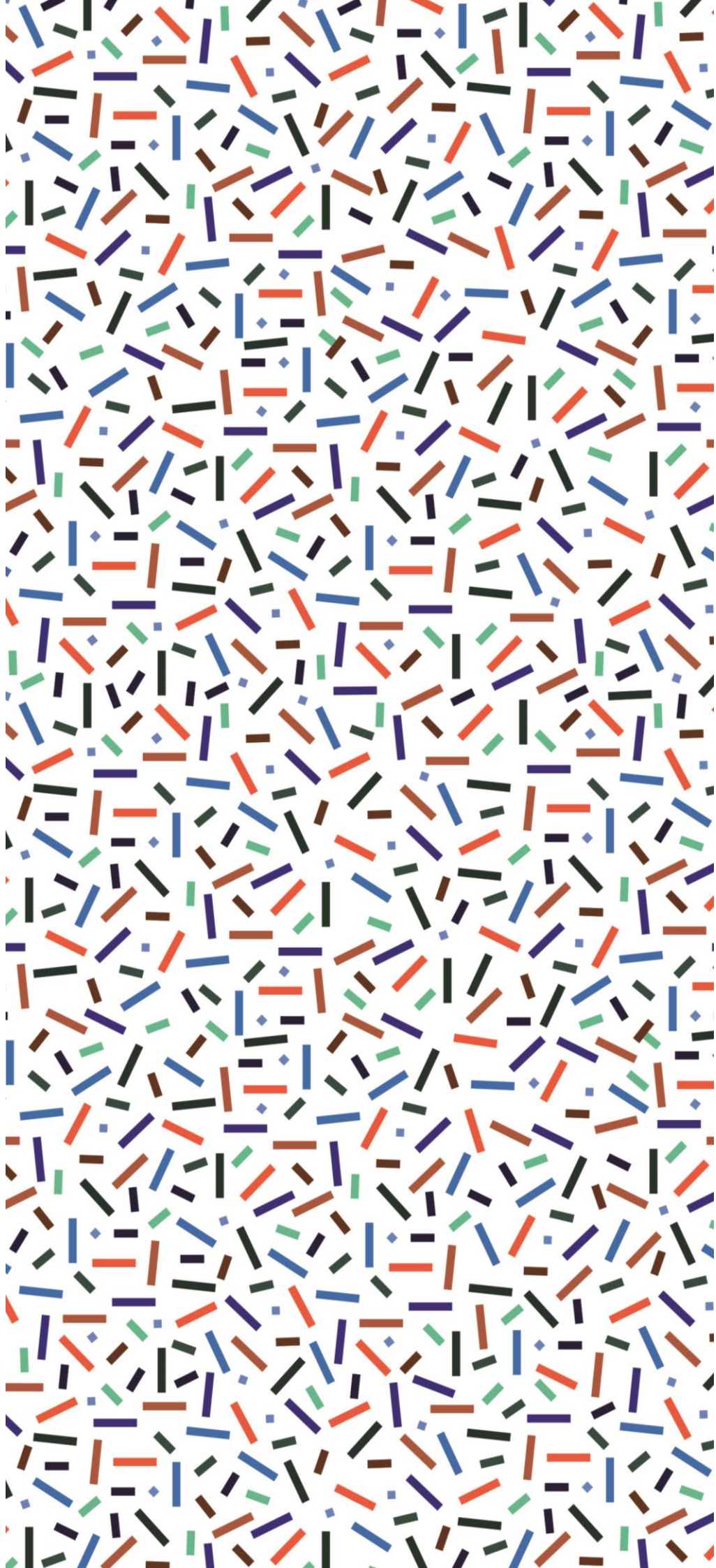
Commune concernée	Nom du périmètre	Approbation	Porteur du projet
Gières	Quartier de la gare	10/11/2021	Commune
Gières	Centre-ville/Rues de l'Isère et de la Plaine	13/12/2021	Commune
Grenoble	Pôle Gares	17/05/2010	Commune
Grenoble	Esplanade	17/05/2010	Commune
Grenoble	Abbaye-JO-Plaine des Sports	20/06/2011	Commune
Grenoble	GrandAlpe	19/06/2020	Grenoble-Alpes Métropole
Grenoble	Diderot-Vercors	17/05/2021	Commune
Grenoble	Cours de la Libération et du Général de Gaulle	17/05/2021	Commune
Meylan	Cœur de ville	30/09/2019	Commune
Meylan	Carronnerie	16/12/2019	Commune
Murianette	Cœur de village	22/10/2020	Commune
Noyarey	Hameaux de montagne de Noyarey et leurs alentours	08/02/2010	Commune
Noyarey	Entre la zone d'activités des Moironds et l'entrée sud de l'agglomération	08/02/2010	Commune
Noyarey	Entre le chemin des Bauches, le chemin du Moulin et la RD 1532	27/10/2014	Commune
Le Pont-de-Claix	Papeteries de Pont-de-Claix	30/06/2017	Grenoble-Alpes Métropole
Le Pont-de-Claix	OAP Villancourt-Les Minotiers (ilots hors ZAC)	25/02/2021	Commune
Sassenage	ZA des Moironds		Commune
Sassenage	Portes du Vercors	21/10/2011	Grenoble-Alpes Métropole
Saint-Égrève	Cœur de Champaviotte	05/05/2021	Commune
Saint-Égrève	Ecoquartier de la gare	06/10/2021	Commune
Saint-Georges-de-Commiers	Gare	18/09/2018 (actualisation le 26/03/2019)	Commune
Saint-Martin-le-Vinoux	Village Centre	12/12/2018	Commune
Saint-Martin-le-Vinoux	Village Haut	12/12/2018	Commune
Saint-Martin-le-Vinoux	Lachal	17/06/2019	Commune
Seyssinet-Pariset	La Fauconnière	08/02/2016 (actualisation le 14/12/2020)	Commune
Seyssins	Cœur de Plaine	22/03/2021	Commune
La Tronche	Secteur Carronnerie	18/11/2019	Commune
Varces-Allières-et-Risset	Cœur de ville	14/12/2021	Commune
Vif	Sous le Pré	26/04/2012	Commune

Commune concernée	Nom du périmètre	Approbation	Porteur du projet
Vif	Le Clos	26/04/2012	Commune

Les périmètres sont reportés dans le **document 6_B Atlas de l'aménagement et de la fiscalité**.



Périmètre de sursis à statuer (Périmètre de Prise en Considération de Projet)



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE
Le Forum
3 rue Malakoff
38 031 Grenoble cedex 01

grenoblealpesmetropole.fr

Identité : www.studioplay.fr